

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19318 - 75ÈME ANNÉE

Face à l'élargissement de la protestation, le gouvernement ne donne toujours pas satisfaction

Un projet réunionnais pour changer le rapport de forces

Le MEDEF-Réunion a joint sa voix à celle de la Production locale réunie pour demander au gouvernement de revenir à une politique où les aides de l'État à l'économie réunionnaise allaient de soi, sur la base de la reconnaissance d'une situation spécifique à notre île. Le gouvernement ne semble pas trembler, tandis que la signature d'accords de libre échange entre l'Union européenne et des pays dont les productions concurrencent celles La Réunion se profile. Le constat de dialogue rompu avec l'État mis en avant par ces acteurs économiques rappelle l'urgence de changer le rapport de forces. L'élaboration d'un projet réunionnais par une conférence territoriale élargie est de nature à renforcer la position de La Réunion dans la définition de nouveaux rapports avec Paris et l'Union européenne.

Jeudi soir, le MEDEF Réunion tenait son assemblée générale en présence de Jacques Billant, préfet de La Réunion. A cette occasion, le président de cette organisation, Didier Fauchard, a exprimé sa position au sujet de la politique du gouvernement, jugée contraire aux intérêts des entreprises de notre île. Il a été soutenu par l'intervention de Didier Robert, président de la Région Réunion. Ce dernier estime qu'il est bien difficile de se

faire entendre par Paris. Il préconise d'aller vers plus d'autonomie économique. Ceci devrait permettre une plus grande stabilité des dispositifs législatifs s'appliquant aux entreprises réunionnaises.

Ces prises de position rejoignent celle exprimée la veille par la Production locale réunie, collectif regroupant les principaux acteurs de l'agroalimentaire à La Réunion. Ils estiment en substance que l'on ne peut balayer d'un revers de la main des dispositifs qui selon eux ont fait leur preuve. Ce modèle se base notamment sur un important soutien de l'État via la défiscalisation, les réductions de cotisation sociale et les subventions directes à la production. Ce train de mesures se base sur la reconnaissance de la spécificité de La Réunion en raison de son éloignement de l'Europe, de la supposée étroitesse de son marché intérieur et d'autres « handicaps » structurels. Cette reconnaissance est d'ailleurs traduite dans l'article 342 du traité de l'Union européenne, le Traité de Lisbonne, qui permet à l'État d'adapter les règlements et directives européennes. Mais pour la Production locale réunie, le gouvernement peine à traduire dans son budget sa faculté à débloquent des fonds supplémentaires au profit de l'économie réunionnaise.

Seule réponse : prime bagasse élargie

De ce droit d'adaptation résulte notamment une aide versée aux filières canne de Guadeloupe et de La Réunion d'un montant annuel de 38 millions d'euros, dont 28 millions pour notre île. Cette somme est destinée à compenser la fin des quotas sucriers qui mettent directement en concurrence la totalité de la production réunionnaise sur le marché européen. Elle n'est toujours pas inscrite dans le prochain budget de l'État.

C'est donc un large front qui se constitue pour demander au gouvernement de ne pas considérer les outre-mer comme une « variable d'ajustement » du budget de l'État.

En effet, Production locale réunie et le MEDEF-Réunion estiment que les aides que leur verse l'État ne doivent pas faire l'objet d'arbitrages, car elles sont un pilier de leur modèle économique.

Pour le moment, cette mobilisation n'a pas semblé faire trembler le gouvernement. Hier, le ministère de la Transition écologique a publié un communiqué au sujet de la filière canne. Mais il portait sur un tout autre sujet que l'annonce de l'inscription de l'aide de 38 millions d'euros à la Guadeloupe et à La Réunion. En effet, le gouvernement a décidé d'élargir le verse-

ment de la prime bagasse à toutes les installations produisant de l'électricité à partir de la biomasse de canne à sucre. Et de rappeler qu'à La Réunion, le montant de cette prime est de 14,50 euros par tonne. Ceci ne constitue pas une réponse à l'inquiétude d'une filière qui procure 18500 emplois directs et indirects à notre île.

Accords de libre-échange

Cette mobilisation intervient au moment où l'Union européenne continue de négocier et de signer des accords commerciaux avec des Etats regroupés en organisations régionales. Le dernier en date a été signé hier, il s'agit d'un accord de libre-échange avec le MERCOSUR, communauté économique de l'Amérique du Sud. Ce libre-échange portera notamment sur les produits agricoles. Rappelons que le Brésil est traditionnellement le premier producteur mondial de sucre de canne, avec un coût de production défiant la concurrence réunionnaise.

De plus se profilent les accords de partenariat économique que l'Union européenne négocie avec les Etats voisins. Trois sont en cours, et ils prévoient l'ouverture du marché européen aux importations en provenance de ces pays. La Réunion est donc d'autant plus concernée que ses productions peuvent entrer en concurrence avec celles venant de celles des Etats voisins. C'est donc une très grande menace qui se profile.

Ceci suppose que dans le schéma actuel, l'économie réunionnaise

devrait bénéficier d'un soutien encore plus important de l'État pour défendre ses intérêts dans la négociation afin notamment d'avoir le droit à des aides publiques sur le modèle de celle qui avait été obtenue pour compenser la suppression du quota sucrier, et donc la mise en concurrence avec le marché mondial.

Conférence territoriale élargie

Mais l'attitude du gouvernement n'annonce rien de bon quant à son soutien à l'intégration de La Réunion dans les accords de libre-échange négociés par l'Union européenne. En effet, il n'a toujours pas donné suite à la demande d'inscrire dans le prochain budget l'aide compensatoire à la filière canne, alors que cette aide est inscrite dans le document signé par l'État avec les planteurs et l'industriel, la Convention canne.

Ceci témoigne d'un système arrivé à bout de souffle. De cette situation, une nouvelle prise de conscience va-t-elle émerger ? Dans un communiqué publié mercredi dernier, le Parti communiste réunionnais a rappelé l'importance pour de rassembler les forces vives autour d'un projet réunionnais. Ce projet serait alors porté d'une seule voix dans la négociation avec Paris. La conférence territoriale élargie pourra être le lieu de construction de ce projet.

M.M.

Vous êtes invités à participer à la CDNPS en formation spécialisée dite « des carrières » qui se tiendra ce 1er juillet 2019 et ayant pour ordre du jour la « Mise à jour du Schéma Départemental des Carrières (SDC) de 2010 – Présentation du contexte et de la procédure relative à la mise à jour envisagée ».

Rappelons qu'il s'agit d'inscrire au SDC une nouvelle version « revue et corrigée » de la carrière de Bois Blanc. (...) Afin que vous puissiez vous prononcer en toute connaissance de cause lors de cette commission, il nous apparaît important de vous informer sur les véritables enjeux et implications de cette mise à jour du SDC.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'engager cette mise à jour, c'est ne pas tenir compte et nous oserions même dire que c'est mépriser l'appréciation faite par le juge administratif dans son ordonnance du 29 avril dernier concernant la suspension de l'autorisation de la carrière de Bois Blanc. (...)

Or le juge administratif a bien précisé dans son ordonnance du 29 avril dernier et qui prévaut à ce jour :

- que la nécessité d'une carrière de roches massives comme Bois Blanc pour finir le chantier n'est pas établie, puisqu'on s'en est passé pour tout le reste du chantier (80 % du linéaire), même pour les digues d'accès déjà réalisées ;

- que l'intérêt public d'« urgence » dont se prévaut l'autorité préfectorale « n'est pas suffisamment caractérisé » puisque les retards actuels du chantier ont pour origine la négligence de l'autorité préfectorale et de la Région elles-mêmes qui ont accordé une DUP trop précipitam-

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Lettre ouverte du Collectif Contre la Digue aux membres de la CDNPS

ment à un projet qui (extrait de l'ordonnance du 29 avril 2019) : « se caractérisait par l'absence d'une réelle réflexion sur les moyens d'approvisionnement à mettre en œuvre pour réaliser la partie « digue » de l'ouvrage, laquelle n'a été imaginée et validée que dans le but de diminuer le coût global de l'opération, alors que nul n'ignorait qu'une telle option était potentiellement moins favorable sur le plan de l'environnement et se heurtait à des difficultés d'approvisionnement prévisibles compte tenu de la quasi-absence de carrières de roches massives à la Réunion ; » Or nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.

D'ailleurs dans son rapport, la DEAL elle-même reconnaît qu'il y avait « absence de définition technique précise du projet » de NRL au moment de la Déclaration d'Utilité Publique du projet.

- que l'intérêt public réside dans la nécessité de faire procéder à la tierce expertise préconisée par le CNPN afin d'évaluer s'il existe une solution de fin de chantier plus satisfaisante et moins impactante. Le juge estimant ainsi qu'« il y a lieu d'admettre que la poursuite effrénée du projet de création de carrière(...) sur le site de la Ravine du Trou-Bois Blanc (...), contreviendrait à l'intérêt public se rattachant à la nécessité, à ce stade de l'opération, d'une expertise globale ».

Poursuivre cette mise à jour du SDC 2010 n'est-ce pas contrevenir à cette nécessité de procéder à une expertise globale préalable reconnue comme d'intérêt public par le juge administratif lui-même ?

Avec l'évocation de cette tierce expertise, nous en arrivons à l'enjeu environnemental.

L'Autorité Environnementale dans son avis du 11 avril 2018, a indiqué à propos de la création de la carrière de Bois-Blanc « que la carrière

fait partie intégrante, d'un point de vue de l'impact sur l'environnement, du projet de la NRL (...). Le traitement, sous la seule forme d'impacts cumulés, des impacts de la NRL dans le dossier de la carrière ne permet pas de rendre compte de la totalité des impacts du projet de la NRL induits par la nécessité d'extraction de matériaux. Ce point devrait être traité par une actualisation de l'étude d'impact de la NRL ».

Dans son rôle de suivi de la mise en œuvre de ces dérogations, le CNPN s'est auto-saisi et a émis le 21 décembre 2018 un avis accablant relevant des insuffisances, des incertitudes et des impacts négatifs avérés dans le suivi environnemental du chantier (...)

Il recommande donc « la réalisation - avant l'engagement de la 2e phase des travaux de la NRL - d'une telle expertise prenant en compte tous les aspects (y compris l'exploitation des carrières) de l'option digue sur remblais, dont les risques et les impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité (dont des espèces protégées) ont à nouveau été très largement soulignés dans cet avis, par rapport à l'option viaduc. »

L'enjeu environnemental de la mise à jour du SDC envisagée est donc fort car c'est décider de favoriser définitivement l'option digue pour finir le tronçon entre la Grande Chaloupe et la Possession, option la plus impactante sur le plan humain et environnemental, sans vérifier au préalable, à travers l'expertise préconisée, si l'option viaduc, n'aurait pas un bilan « coût/avantages » plus satisfaisant en prenant en compte le coût global réel (humain, environnemental, social et économique).

Par ailleurs, il est intéressant de constater que, depuis l'origine du

projet de NRL, ni le CSRPN de La Réunion ni le CNPN n'ont été sollicités par le Maître d'Ouvrage ou l'autorité préfectorale pour fournir un avis sur les projets de nouvelles carrières et en particulier celle de la Ravine du Trou.

A qui profite réellement cette mise à jour ?

Qui y est intéressé politiquement ou financièrement ? Nous vous en laissons juges.

Ce qui est sûr en revanche c'est que loin d'en tirer profit, les réunionnais eux sont endettés financièrement sur plusieurs générations en raison de ce chantier. Ils ont donc droit à la transparence la plus totale sur son coût global (financier, social, humain et environnemental).

Or seule une tierce expertise pourra les éclairer de façon objective et impartiale sur ce coût global des différentes options possibles pour finir cette NRL(...)

Aujourd'hui, vous avez le choix entre poursuivre dans cette précipitation et cette réflexion à court terme ou réfléchir sur le long terme et agir comme des citoyens interdépendants, solidaires les uns des autres, interdépendants avec notre environnement également.

Ce qui nous amène au DERNIER ENJEU, PEUT-ETRE LE PLUS IMPORTANT, CELUI DE NOTRE HUMANITE qui doit nous conduire à ne pas nous nuire et à préserver, pour nos enfants et petits-enfants, ce qui peut encore l'être du patrimoine naturel de notre île.

Nous espérons que la présente lettre vous aura éclairé utilement sur ce qui se joue véritablement à travers cette CDNPS du 1er juillet 2019.

**Pour le Collectif Contre
la Digue,
Stéphanie GIGAN,
porte-parole**

Oté

Zistoir tizan épi zoizo la vyèrz - dézyèm morso ...pou done anou in doz l'imanité an plis-sa i fèr ar pa nou d'tor

L'avé inn foi pou inn bone foi mésyé lo foi la manz son foi avèk in grinn sèl.

Samdi pasé moin la rakont aozt zistoir Ti-Zan épi zoizo la vyèrz : koman moin la trouv sa, ousa moin la trouv sa, koman moin la rode lésplikasyon é koman moin la fini par trouvé. Pars kan ou i bite dsi in n'afèr ou i koné pa, i fo ou i sar rodé. Dabor ou domann demoun é si zot i ariv pad one aou lésplikasyon, ou i sava rode sa dsu l'interner.si ou i trouv lé bon. Si ou i trou pa ou i mète sa dann in pti kon out mazinasyon é lé posib si la pa zordi domin, si la pa domina pré do mi n mé ou i fini par trouv sak ou l'après rodé : dizon la klé l'énigme.

Kriké ! Kraké ! Kriké Mésyé ! Kraké madam !

Donk mi di azot, moin la anvoye in mésaz demoun mi koné noré pu done amoin lésplikasyon k'i fo pars sa in bann zamouré nout patrimoine épi d'inn sèrtène fason mon bann mètr pou pansé, pou rofléshi, pou kalkilé.. An parmi moin la késtyone in profésèr a distans pars après moin la aprann li lété laba dann l'Inn . Konm kado li la anvoye pou moin in gayar foto in pti zoizo an ékilib dsi inn bransh an v . Lété pa zoizo la vyèz mé téi rosann in pé. Moin la romèrsyé ali pou la foto.

Kan moin la trouv la solisyon lo problèm, moin la anvoye pou li é ou d'ot, sé sak zott la lir samdi pasé dann zournal. L'èr-la li la rakont amoin in zistoir, mi pans i arzout ankor kékshoz avèk listoir Tizan épi zoizo la vyèrz. Li la rakont amoin in tan li téi marsh in bonpé dann la foré é li la fé la rankont in zoizo la vyèrz : téi suiv ali, téi éloign, té i vien koté li é mèm défoi li l'avé konm linprésyon téi sava poz dsi

son zépol.

Toudinkou lo zoizo la disparète é li la désid alé dann boi pou oir ousa lo zoizo téi sava.L'av é santyé dann boi é li la suiv lo bann santyé o azar . Pi d 'zoizo ; ziska k'in moman doné li l'ariv dovan in ranpar. Zis an fas dé li, lo zoli zoizo, kosté avèk son n i inn boté inkroyab.. Lété lo ni zoizo la vyèz téi vé p pèrsone i débisk. Li la rotourn dsi son pa, pars li l'avé pèr in mal fondé i suiv son pa épi i tonm dsi lo ni lo zoli zoizo, pétète pou tiré, pétète pou shaboul kou d'galé pars kan ou lé mal fondé ou lé mal fondé.

Dopi l'èr-la moin la gingn plizyèr mésaz d'ot moun mi aprésyé bien. Moin la mèm diskite avèk inn dé épi lo lézann zoizo la vyèrz la komans aparète pou moin, pi konm in lézann, mé konm in zistoir an vré._si la pa vré antouléka vrésanblab, konm kékshoz lé fé pou done anou in doz l'imanité an plis. Normal ! Sé lo zoizo la vyèrz é sirman li amenn avèk li désèrtènn kalité banna i rokoné la vyèrz Marie l'avé. Médam é mésyé, la sosyété, si l'ariv azot konète do pré in zoizo la vyèrz sansa in koup zoizo la vyèrz zot i pé rakont sa, an priorité pou zot zanfan sansa zot ti zanfan é dsi l'internet pou tout sak i yèm bann zistoir é bann lézann konmsa.

Si zistoir lé vré li lé vré. Si zistoir lé mantèr, la pa moin l'otèr. Koton mayi i koul, rosh i flote é mésyé lo foi i kontinyé kriye dann la nuite : Rann amoin mon fo, rann amoin mon foi

Justin